

Dans d'autres secteurs de la limitation des armements, par exemple les armes chimiques et la réduction des forces classiques, le Canada est bien placé pour profiter au maximum des percées réalisées grâce au Traité sur les FNI. Les conditions rigoureuses acceptées en matière de vérification dans ce traité justifient amplement la priorité que le Canada a accordée aux recherches dans ce domaine dans le passé. L'occasion se présente maintenant de tirer parti des promesses d'une URSS disposée à faire preuve de plus de souplesse, et de relancer les initiatives relatives aux procédures multilatérales de vérification dans le domaine des armes chimiques, aux négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, et à la réduction des forces en Europe.

En revanche, l'évolution des conflits régionaux en 1987 a encore une fois souligné la complexité extrême de bon nombre d'entre eux et mis en lumière le danger qu'ils dégénèrent en des conflagrations pires encore. C'est en travaillant avec d'autres États que le Canada peut le mieux contribuer à améliorer les choses; en effet, notre pays a toujours cherché à accroître l'efficacité des efforts que l'ONU déploie pour régler les conflits régionaux. Il aura l'occasion d'agir en ce sens s'il est élu au Conseil de sécurité au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Enfin, le Livre blanc sur la défense a tracé la voie à emprunter pour revitaliser les Forces canadiennes. La population du pays semble avoir bien accueilli le document, mais il restera deux problèmes de taille à résoudre en 1988. Tout d'abord, le Livre blanc présente un programme ambitieux, et le ministère de la Défense nationale devra décider de la démarche à suivre s'il n'obtient pas les fonds nécessaires. En deuxième lieu, la sécurité dans l'Arctique n'est pas une question qui peut se régler par les seuls moyens militaires. Le Canada doit adopter une